



COMMENT FAIRE UN DON ?



FAIRE UN DON

• Vous êtes un particulier

75% du montant de votre don est déductible de vos impôts, dans la limite de 1 000 € par an. Au-delà, la réduction est de 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

• Vous êtes une entreprise ou une fondation

60% du montant de votre don est déductible de vos impôts, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires annuel HT de l'entreprise.

Pour faire un don, ou développer un partenariat avec La Maison des femmes santé, contacter *Dr Louise Jacquot -Thierry*, co-fondatrice, coordinationmedicale.mdf@chu-rennes.fr



NOTRE FINANCEMENT



Subventions publiques :

- Agence Régionale de Santé
- Département d'Ille-et-Vilaine
- Ville de Rennes
- Rennes Métropole
- CHU de Rennes qui met à disposition des locaux et des moyens hospitaliers essentiels au fonctionnement de la structure



Recettes liées à l'activité des consultations médicales (facturées à la sécurité sociale)



Ressources privées :

- Fondation Kering
- Dons de particulier

UN IMMENSE MERCI À NOS PARTENAIRES !



♥ Accompagnez

La Maison des femmes santé du CHU de Rennes



SOIGNER, ACCOMPAGNER, PROTÉGER





POURQUOI VOUS ENGAGER À NOS CÔTÉS ?

Pour assurer aux femmes victimes de violences – actuelles ou passées, conjugales, sexuelles, incestueuses, intra familiales, ou violence dans les soins – **un accompagnement social, psychologique, médical et juridique, et les accompagner vers l'autonomie et la reconstruction.**

QUELQUES CHIFFRES

En France :

1 femme est victime de viol ou d'agression sexuelle toutes les 2 minutes*

En 2025, 167 femmes ont été victimes de féminicides.
Nous toutes.

139 000 femmes excisées (230 millions dans le monde)*

VOUS ENGAGER, C'EST CONTRIBUER À :

- Pérenniser et développer l'équipe de l'unité violences
- Réduire les temps d'attente et améliorer l'accueil des femmes
- Développer de nouveaux projets d'accompagnement : formation et supervision des équipes, groupes de parole, achat de matériel, recrutement d'un.e psychiatre, un.e pédiatre ou un.e psychomotricienne...

*Selon SSMSI, VRS 2023 et OMS

LA MAISON DES FEMMES SANTÉ

La Maison des femmes santé propose aux femmes victimes de violences un parcours de soin adapté, complet et personnalisé, au sein de trois unités : Violences sexuelles et sexistes, santé sexuelle et IVG, et mutilations sexuelles féminines.

Elle a ouvert ses portes fin 2023, grâce à l'engagement du CHU de Rennes, de la ville de Rennes, de Rennes métropole, de l'ARS, et de la Fondation Kering. Elle s'inscrit au sein de La Maison des femmes Gisèle Halimi, structure multipartenariale qui réunit professionnels de la santé, du social et du droit.

L'ÉQUIPE

Gynécologue, sage-femme, psychologue, médecin généraliste, assistante sociale, kinésithérapeute, médecin légiste, sexologue, conseillère conjugale et familiale, infirmière, infirmière addictologue, aide-soignante et secrétaire médical constituent une équipe pluridisciplinaire aux expertises complémentaires.

NOS ACTIONS EN CHIFFRES

En 2025

- 447 femmes accompagnées*
- 149 nouvelles femmes incluses dans un parcours de soin
- 478 consultations de coordination de parcours
- 46 consultations d'urgence
- 78 certificats médico-légaux rédigés
- 245 entretiens avec l'assistante sociale hospitalière
- 1 902 consultations/entretiens

*53% victimes de violences conjugales, 37% violences sexuelles (en dehors de la famille), 10% inceste